

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1190491001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil municipal                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter, avec changements, un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de définir les orientations aux fins de l'adoption d'un règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**Contexte**

Lors de la séance du 17 juin 2019, le conseil municipal a adopté le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de définir les orientations aux fins de l'adoption d'un règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial » (P-04-047-204) et a mandaté l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour la tenue d'une consultation publique (CM19 0785).

La consultation s'est tenue entre le 19 septembre et le 27 octobre 2019. Le rapport de consultation de l'OCPM a été rendu public le 14 mai 2020 et a été déposé au conseil municipal le 25 mai 2020 (CM20 0451). Il est à noter que la consultation portait sur le projet de règlement (P-04-047-204) modifiant le Plan d'urbanisme et le projet de règlement intitulé « Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial » (P-19-04).

À la suite du processus de consultation publique, le projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme a été révisé. La version définitive du règlement fait l'objet du présent sommaire addenda. De plus, un suivi détaillé des recommandations de l'OCPM est présenté dans un tableau joint au présent dossier. Les recommandations visant la modification du Plan d'urbanisme sont les recommandations 1 et 2.

**Modifications apportées au projet de règlement P-04-047-204**

Les principales modifications apportées au projet de règlement sont les suivantes :

- La précision des termes « logements abordables », « logements sociaux et communautaires » et « logements familiaux ».
- L'introduction d'un nouvel outil, soit un plan d'action en habitation assorti de cibles pour les principaux outils, notamment le règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial à adopter. Ce plan sera révisé tous les cinq ans et son suivi sera réalisé par le biais d'un mécanisme de reddition de comptes.

- Une révision du volet concernant les logements abordables. À cet effet, il est prévu que des exigences additionnelles en matière de logement abordable s'appliqueront progressivement dans certains secteurs, en lien avec les nouvelles opportunités de densification résidentielle offertes par le Plan d'urbanisme.
- L'ajout d'un moyen de mise en œuvre visant l'adoption à partir de 2022 du plan d'action en habitation mentionné précédemment.

### **Calendrier et étapes subséquentes**

- Avis public annonçant la possibilité de demander à la Commission municipale du Québec un avis sur la conformité du règlement au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- Entrée en vigueur du règlement à l'expiration du délai pour faire une demande à la Commission municipale, si aucune demande n'a été reçue. Si une demande a été reçue, entrée en vigueur du règlement dès la délivrance de l'attestation de conformité par la Commission municipale.
- Le calendrier et les étapes requises pour l'adoption du règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial sont détaillés au sommaire qui lui est dédié (1207252001) et qui est soumis en concomitance aux instances.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Isabelle LUSSIER, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Caroline LÉPINE  
chef de division par intérim

514 872-3163

**Tél :**

**Télécop. :** 000-0000